



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.23.010
portant sur la

**Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement
d'intérêt communal (volet 3) du Département pour l'aménagement
de deux cours Oasis (périscolaire et maternelle) du groupe scolaire
du Moulin**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet 2023 du Département,

DECIDE

Article 1^{er} : La ville d'Ingré a décidé de procéder à des aménagements de deux cours Oasis pour l'accueil périscolaire et l'école maternelle entrant dans le groupe scolaire du Moulin. Les cours Oasis sont pensées comme des îlots de fraîcheur, axées sur le bien-être des enfants et proposant un espace mieux partagé.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Dépose de revêtements de sols imperméables
- La mise en place de nouveaux cheminements et de circuits vélos en béton poreux
- La création d'espaces de jeux avec la mise en œuvre de copeaux comme sol amortissant
- La pose de toiles d'ombrage
- La création d'espaces végétalisés
- La création d'une rivière pédagogique dans la cour de l'école maternelle

- La pose de mobilier : cabanes, bancs, tables, jardinières

Ce projet est éligible au soutien à l'investissement d'intérêt communal (Volet 3).

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 250 000,00 € HT.

La demande de subvention porte sur un montant de 80 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :


	Montant H.T.	%
<u>DEPENSES :</u>		
Travaux	250 000,00 €	100 %
Total dépenses :	250 000,00 €	
<u>RESSOURCES :</u>		
DEPARTEMENT (volet 3)	80 000,00 €	32%
DETR - DSIL	87 500,00 €	35%
Autofinancement :	82 500,00 €	33%
Total des ressources :	250 000,00 €	100 %

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le **18 JAN. 2023**

Le Maire,

 Christian DUMAS



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **18 JAN. 2023**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_23_0010
Date de la décision :	2023-01-18 00:00:00+01
Objet :	Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement d'intérêt communal (volet 3) du Département pour l'aménagement de deux cours Oasis (périscolaire et maternelle) du groupe scolaire du Moulin
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - Demandes de subvention.
Identifiant unique :	045-214501694-20230118-DC_23_0010-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20230118-DC_23_0010-AR-1-1_0.xml	text/xml	1083
Nom original :		
DC.23.010 - Demande_sub_AAP_volet_3_ingré_cour_oasis_école_Moulin. pdf	application/pdf	488894
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20230118-DC_23_0010-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	488894

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 janvier 2023 à 16h31min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 janvier 2023 à 16h32min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 janvier 2023 à 16h32min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 janvier 2023 à 16h37min56s	Reçu par le MI le 2023-01-18